



Objectif

Promouvoir les pratiques professionnelles bienveillantes dans sa structure.

— EN RÉSUMÉ

L'enjeu de bien traitance est au cœur des problématiques du secteur SMS, il est déterminant pour tout établissement désireux d'assurer une prise en soin de qualité.

La formation « Référent Bientraitance » permet à un membre du personnel soignant de promouvoir des pratiques professionnelles bienveillantes dans son établissement, et de participer activement à l'amélioration de l'accompagnement des résidents et usagers. À partir d'analyses et d'observations sur des cas concrets, le/la référent/e pourra conseiller et mettre en place des actions de prévention spécifiques auprès de ses collègues, basées sur l'empathie et le respect de l'autre.

— COMPÉTENCES VISÉES

- Évaluer les pratiques professionnelles et identifier les situations complexes.
- Promouvoir des pratiques professionnelles bienveillantes.

— PÉDAGOGIE > 80% pratique, 20% théorique

- Recueil des attentes pré-formation.
- Pédagogie active et participative : favorisant l'échange au niveau du groupe.
- Dynamique de co-construction de nouvelles pratiques et optimisation des actions existantes.

PRÉREQUIS

Avoir suivi la formation « Bientraitance de la personne dépendante ».

PUBLIC

Personnel soignant.

ORGANISATION

De 1 à 10 stagiaires.

INTERVENANTS

Formateurs spécialisés dans la communication, la relation dans le secteur du soin et le secteur médico-social.

ÉVALUATION

Évaluation formative tout au long de la formation pour valider les compétences. Attestation de fin de formation. Une enquête de satisfaction à chaud et à froid est également réalisée dans le cadre du suivi qualité.

Le programme

1 Évaluer les pratiques professionnelles et identifier les situations complexes

- Cerner les difficultés de prise en soin de chaque résident.
- Savoir observer les situations sans jugements.
- Appréhender les points de vigilance.
- Construire un protocole individualisé.

2 Promouvoir des pratiques professionnelles bienveillantes

- Identifier les résultats sur le résident et les retours pour le salarié.
- Mettre en place les conditions de diffusion de la bientraitance dans l'établissement.
- Faire le lien avec les supports

organisationnels (comité éthique, CSSCT, Conseil de Vie Sociale...).

- Prioriser des actions avec les acteurs impliqués.
- Soutenir les professionnels.